

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 78 (1952)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :

Suisse : 1 an, 24 francs

Etranger : 28 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 20 francs

Etranger : 25 francs

Pour les abonnements

s'adresser à :

Administration
du « Bulletin technique
de la Suisse romande »
Librairie Rouge & Cie
S. A., Lausanne

Compte de chèques postaux II. 5775, à Lausanne

Prix du numéro : Fr. 1.40

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Société vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève — Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; H. Matti, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgrain, architecte; E. Martin, architecte; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Caste postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin Technique : A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

Le millimètre
(l'arg. 47 mm) 24 cts

Réclames : 60 cts le mm
(largeur 95 mm)

Rabais pour annonces
répétées

Annonces Suisses S.A.



5 Rue Centrale. Tél. 223326
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : Concours pour l'étude des plans d'une église à Peseux (Neuchâtel). — Le réseau routier lausannois, par ALEXANDRE PILET, architecte. — Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : Rapport du Comité sur l'exercice 1951. — LES CONGRÈS : Association suisse des ingénieurs-conseils. — SERVICE DE PLACEMENT. — INFORMATIONS DIVERSES.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UNE ÉGLISE A PESEUX (NEUCHATEL)

Extrait du règlement et du programme

En novembre 1951, la paroisse catholique romaine de Peseux ouvrait un concours *restreint* pour l'étude des plans d'une église avec locaux annexes.

Le concours était ouvert à cinq architectes.

La paroisse mettait à disposition du jury une somme de 6000 fr., dont 3000 fr. étaient à répartir à titre d'honoraires aux auteurs des projets en parts égales, 3000 fr. devant servir à récompenser, sous forme de trois prix, les lauréats du concours.

Les concurrents avaient à fournir un plan de situation, les plans des étages des immeubles, une perspective d'ensemble et une perspective intérieure de l'église.

Les constructions devaient comporter notamment : une église avec lieu de culte de 300 places, une sacristie, un local pour enfants de chœur, des toilettes, une chaufferie, un dépôt de matériel, un clocher pouvant contenir trois cloches ;

des locaux d'œuvres avec salle de paroisse de 100 places, une petite cuisine-office, des vestiaires-toilettes ; deux salles d'école enfantine, un logement pour les sœurs ;

une cure comprenant un sous-sol et un rez-de-chaussée et un étage.

Les locaux pouvaient être, selon le parti adopté, groupés, distincts ou entièrement séparés.

Les concurrents devaient tenir compte du fait que la paroisse devait envisager la réalisation par étapes dans l'ordre suivant : église et salle paroissiale, salle d'école enfantine, cure.

Les bâtiments devaient être conçus sans aucun luxe ;

l'architecture devait être sobre et faire appel si possible à l'emploi de matériaux du pays.

Extrait du rapport du jury

Le jury, composé de MM. J. Dubois, conseiller communal ; L. Glasson, curé de Neuchâtel ; W. Studer, architecte, à Soleure ; F. Decker et Ed. Calame, architectes, à Neuchâtel (suppléants : MM. Laverrière, architecte, à Lausanne et P. Bessero, curé de Peseux), s'est réuni le 9 mai 1952.

Quatre projets furent livrés dans les délais requis.

Le jury et ses suppléants se rendent tout d'abord sur le terrain pour une vision locale, puis, après un premier examen des projets, et avoir pris connaissance des résultats du contrôle préliminaire quant à la concordance des projets avec le programme (locaux exigés, dimensions prescrites, calcul des cubes, etc.), ils étudient à nouveau tous les projets selon un même critère, soit :

- implantation des constructions et disposition des volumes, accès aux bâtiments, aménagement du terrain ;
- disposition des locaux principaux dans chaque bâtiment ;
- aspect extérieur des bâtiments, proportions, façades ;
- cube des bâtiments.

Les quatre projets font l'objet d'un examen critique détaillé.

Le jury, tenant compte des observations formulées et, après s'être encore livré à une comparaison attentive des projets, décide de les classer comme suit : 1. projet « Pax » — 2. projet « Virgo Compatiens » — 3. projet « N. D. de Compassion » — 4. projet « Pierre de Gléresse ».

(Suite page 194)